



N/Réf : GU0149
Dossier suivi par : Mme BOUKHSIM Naima
Téléphone : 053767656

/ONSSA/DCPV/DPV/SHIC

Rabat, le

07 JUIL 2011

Homologation

(Valable pour dix ans du 24/06/2011 au 23/06/2021)

Vu la loi N°25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N°1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;
Vu la loi n° 42-95 du 8 chaabane (19 décembre 1996) relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole ;
Vu le Dahir du 12 rabii II (2 décembre 1922) portant réglementation sur l'importation, la détention et l'usage des substances vénéneuses modifié par les Dahir du 6 avril 1928, 4 novembre 1932 et 17 mars 1953 ;
Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;
Suite à la décision arrêtée après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole, instituée par Décret n°2-01-1343 du 17 septembre 2001, réunie les 23 et 24/06/2011.

La Spécialité	DEFT
Matière Active	20% Metsulfuron methyl
Formulation	WG
Classée au tableau	C de la classification toxicologique
Homologuée sous le Numéro	F06-0-008
Société mère	ROTAM (Chine)
Est autorisée à être vendue par la société	ALFACHIMIE Imm. Matignon, nouveau Q.I., Colline 2, Lot 5, 4ème Etg, Sidi Maârouf -Casablanca-

Pour usage agricole:

- **Blés d'hiver** : Dicotylédones, 30 g/ha en une seule application, 3 feuilles au stade de la dernière feuille développée du blé.

N.B. :

- Eviter tout entraînement sur les cultures adjacentes sensibles : risque de phytotoxicité.

Le Directeur Général de l'Office
National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

Signé : Hamid BENZAOU

Homologation de DEFT valable pour dix ans du 24/06/2011 au 23/06/2021 (suite)

PRECAUTIONS A PRENDRE

- Le manipulateur de la spécialité DEFT doit être muni obligatoirement de tous les moyens de protection (gants, tenue de protection, visière, bottes, casque, masque approprié etc.).
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contamination accidentelle, se laver immédiatement à l'eau et au savon. Pour les yeux, se laver abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Produit irritant pour les yeux.
- Eviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.
- En cas d'ingestion, donner deux verres d'eau à boire. Appeler immédiatement un médecin. Procéder au lavage gastrique avec précaution. Si le patient est inconscient: ne rien faire avaler.
- Interdire l'accès à la parcelle traitée à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit.
- Lors des traitements, éviter tout entraînement du brouillard sur les cultures avoisinantes. Traiter par temps calme.
- Ne pas traiter par fortes températures (supérieure ou égale à 25°C) ou par température gélives. Quelques heures de températures modérées sont nécessaires après chaque application.
- En cas de retournement de la parcelle traitée au DEFT, ne pratiquer par de cultures sensibles à ce produit qu'après vérification de la disparition total des traces résiduelles.
- Le matériel de traitement (pulvérisations, rampes, buses, etc.) doit être bien rincé après l'utilisation de la spécialité DEFT avec de l'eau additionnée d'un détergent.
- Eviter tout mélange extemporané avec d'autres pesticides sauf après avis de la Société responsable de la spécialité DEFT.
- Les vêtements souillés doivent être enlevés immédiatement et lavés avant réutilisation.
- La spécialité DEFT doit être stockée dans ses emballages d'origine dans un local sec et frais et fermant à clé. Interdire l'accès aux enfants et aux personnes non averties.
- En cas de déversement dudit produit, éviter d'inhaler les vapeurs. Endiguer immédiatement les déversements avec des matières inertes (sable, terre) sans contaminer les eaux courantes ou stagnantes
- Le local de stockage ne doit contenir ni aliments ni boissons destinés à la consommation humaine ou animale.
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau: Produit toxique pour les organismes aquatiques.
- Les emballages vides doivent être rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.
- Respecter les doses prescrites et les époques d'application.
- La spécialité DEFT doit être renfermée dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrits en caractères très apparents.
- Ladite spécialité ne doit être livrée aux acheteurs que contenue dans son emballage d'origine.
- Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications susmentionnées doivent être inscrites sur l'étiquette de tout emballage contenant la spécialité DEFT. ⚡